MRC DE TÉMISCAMINGUE
21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
819 629-2829 / 1 855 622-6728
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Témiscamingue – pour 2025

La version finale du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC de Témiscamingue a été adoptée le 24 octobre 2023, il a été édicté par règlement (nº 234-01-2024) le 24 janvier 2024 et est entré en vigueur le 1er février 2024. Le présent rapport doit porter sur le PGMR en vigueur au 31 décembre 2025. Il s'agit donc du troisième rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030 de la MRCT.

Voici les mesures qui sont prévues au PGMR 2023-2030 (Chapitre 6 – Plan d'action 2023-2030, tableau 44 : Fiches descriptives des mesures proposées) et l'avancement de celles-ci :

Orientation 1 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUÉES À L'ENFOUISSEMENT

Nº	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
1	Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV et encourager les générateurs à respecter ce principe	Mettre en œuvre des nouvelles campagnes d'ISÉ axées sur le principe des 3RV et augmenter la fréquence de celles-ci. Encourager les générateurs à poser des gestes concrets pour une bonne gestion de leurs matières résiduelles, par exemple en sensibilisant les municipalités à tenir leurs rencontres de façon écoresponsable (politique d'achat responsable, etc.). Miser principalement sur la réduction à la source de la consommation et du gaspillage des ressources. La lutte contre le gaspillage alimentaire doit également faire partie des objectifs visés par les campagnes. Encourager davantage la réparabilité des produits et le réemploi au lieu d'une surconsommation des matières. Par le fait même, l'économie circulaire doit être favorisée et promue. Continuer la vente à prix modique d'objets divers reçus en bon état à l'Écocentre. Organiser une journée porte ouverte à l'Écocentre afin que la population puisse prendre conscience de la gestion actuelle des diverses matières générées. Préparer un dépliant en lien avec la disposition des matières en forêt qui serait inclus lors du renouvellement des baux d'abris sommaires et de villégiature. Relayer les campagnes existantes (ex. : Chasse aux déchets sauvages durant la période de la chasse).	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 pour la campagne et en continu par la suite / atteinte objectif : 2027	En 2025, la MRC a poursuivi la diffusion d'infolettres régulières comprenant des chroniques éducatives destinées aux citoyens. Ces communications ont permis de mieux faire connaître les principes des 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation), en mettant l'accent sur des sujets concrets comme la réduction des déchets à la source, le réemploi des objets déposés à l'écocentre et la bonne gestion des matières recyclables. Une attention particulière a aussi été portée à la valorisation des matières organiques, notamment avec la préparation d'un texte de sensibilisation sur le projet de Code de gestion des matières fertilisantes. La MRC a également mené une importante campagne de sensibilisation sous le thème « Jasettes autour du bac ». Le conférencier Grégory Pratte a animé plusieurs conférences en formule 5 à 7 sur le territoire. En parallèle, plus de 400 élèves du secondaire ont été sensibilisés aux enjeux de la gestion des matières résiduelles. La MRC a aussi continué de promouvoir activement la zone de réemploi de l'écocentre, où les objets reçus en bon état sont revendus à faible coût. Cette initiative permet de prolonger la durée de vie des objets tout en réduisant la quantité de matières envoyées à l'enfouissement. En 2025, ces ventes ont généré des revenus d'environ 3 108 $. Enfin, la MRC a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès des municipalités afin d'encourager l'adoption de pratiques plus écoresponsables dans leurs activités, notamment lors de l'organisation de rencontres et d'événements municipaux. En partenariat avec Tricentris, la MRC a également produit un dépliant éducatif visant à mieux guider les citoyens dans le tri de leurs matières. Cet outil présente de façon claire quel bac utiliser selon le type de matière

Nº	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
2	Appliquer le règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, c'est-à-dire de passer aux amendes pour les contrevenants	Faire appliquer le règlement 217-06-2022 par l'inspecteur des matières résiduelles de la MRC, et ce, tant pour le secteur résidentiel que pour les ICI (industries, commerces et institutions). Le rôle de cet inspecteur est également d'informer la population sur les bonnes pratiques de tri, en remettant des billets de courtoisie aux citoyens qui font certaines erreurs par méconnaissance.	MRCT	Mise en opération à compter de 2023 et en continu par la suite	En 2025, des inspections ponctuelles des bacs roulants ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. De plus, une résolution du conseil des élus a permis d'accorder aux opérateurs de camions le pouvoir d'agir également à titre d'inspecteurs. Lorsqu'une erreur de tri était constatée, des billets de courtoisie ou des avertissements étaient remis afin de sensibiliser les citoyens et de corriger les mauvaises pratiques. Aucun constat d'infraction n'a toutefois été émis au cours de l'année.

Nº	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
3	Revoir tout le système de gestion des matières résiduelles à la MRC afin d'améliorer les façons de faire actuelles	Un plan d'action a été élaboré en regroupant les différentes actions par thématiques : **<u>Général</u>** 1) Dresser un portrait de la situation actuelle (constats, problématiques, trucs pour améliorer l'efficacité lors des collectes, etc.) 2) Départager les responsabilités entre les municipalités et la MRC au niveau de la gestion des matières résiduelles (compétence en GMR : débute où et arrête où?) 3) Organiser une rencontre avec l'OGD (Éco-Entreprises Québec) pour évaluer l'impact de la modernisation de la collecte sélective sur l'exercice en cours **<u>Collectes</u>** 4) Revoir le règlement pour clarifier certains aspects (gestion des bacs 1100 litres, entrer dans les cours, etc.) 5) Voir la possibilité d'ententes avec les communautés autochtones pour des contrats de collecte des matières résiduelles 6) Modifier les façons de facturer les ICI pour les collectes supplémentaires (les sensibiliser et les responsabiliser davantage) (outils de communication et qui fait quoi) 7) Analyser le résultat (volume) des collectes -vs- certaines catégories d'immeubles ou certains secteurs	MRCT	Réflexion sur les façons de faire actuelles en 2023 / mise en opération à compter de 2024 / atteinte objectif : 2027	Un portrait de la situation actuelle a été dressé progressivement à partir de diverses analyses internes ainsi que des échanges tenus avec les municipalités lors des rencontres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE). Depuis le 1er janvier 2025, avec l'entrée en vigueur des changements liés à la modernisation de la collecte sélective pilotée par Éco Entreprises Québec, la MRC a tenu plusieurs rencontres de travail afin de s'adapter à cette nouvelle réalité et d'assurer une transition harmonieuse. La MRC a également poursuivi le retrait progressif des bacs de 1100 litres sur son territoire. Considérant que les bacs de 660 litres présentent eux aussi plusieurs enjeux opérationnels, le choix a été fait de privilégier désormais les bacs de 360 litres comme format standard. Par ailleurs, une collaboration s'est poursuivie avec la Première Nation de Kebaowek pour la collecte de certaines matières. En ce qui concerne les infrastructures et les pratiques de gestion, des actions de sensibilisation ont été menées auprès des industries, commerces et institutions (ICI). Des ajustements ont aussi été apportés à l'écocentre

Nº	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
		Matières compostables 8) Revoir les collectes des matières compostables pour les rentabiliser 9) Mettre en place des alternatives pour une gestion plus locale du compost (ex. : composteur rotatif par secteur géographique, promotion du compostage domestique dans les secteurs peu peuplés, etc.) 10) Aller voir les modèles de composteurs rotatifs à Landrienne **Infrastructures / équipements** 11) Revoir les besoins en infrastructure et modifier les bâtiments actuels sur le site du CVT pour les rentabiliser, etc. 12) Aller visiter d'autres installations et façons de faire ailleurs au Québec 13) Interpeller des organismes gouvernementaux pour cibler des modèles innovateurs 14) Réévaluer les équipements en place s'ils répondent toujours à nos besoins (tamiseur, broyeur) 15) Évaluer la pertinence d'acquérir un four extérieur pour chauffer les bâtiments **Ensemble des matières résiduelles** 16) Trouver des alternatives pour les plus grands générateurs de matières résiduelles (ex. : Rayam, producteurs agricoles, etc.) 17) Revoir les façons de faire à l'Écocentre au niveau du tri des matières par les différents générateurs (entrepreneurs, ICI, citoyens) : obliger triage des matières ou charger plus cher 18) Analyser financièrement des options de gestion pour toutes les matières par secteur géographique 19) Accentuer les communications auprès des municipalités qui « scorent » moins bien : améliorer les performances, principalement au niveau de la quantité de déchets générés 20) Récompenser les municipalités qui performent plus que d'autres			afin de mieux encadrer le tri des matières par les citoyens, les entrepreneurs et les ICI. Afin d'encourager un meilleur tri à la source, une hausse de la tarification pour les matières non triées a également été adoptée. Désormais, tout chargement non trié est facturé au tarif de 400 $/tonne. Enfin, certains flux de matières ont connu des améliorations notables. Grâce à la responsabilité élargie des producteurs, les plastiques agricoles sont de plus en plus récupérés pour être recyclés via un point de dépôt de Novago Coopérative, plutôt que d'être envoyés à l'enfouissement. De plus, les contenants aérosols vides sont désormais récupérés séparément et pris en charge par Amnor Industries.

Nº	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
4	Encourager davantage les événements publics à une meilleure GMR afin de réduire le volume dédié à l'enfouissement (station de tri, bacs pour les matières compostables, recyclables et consignées)	S'assurer que la *Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics,* visant la prise en charge de la gestion des matières résiduelles par les organisateurs d'événements, soit respectée par ceux-ci et lors des divers rassemblements municipaux (réunions, fêtes de village, etc.). Pour ce faire, la MRC veut les accompagner dans les différentes étapes de gestion des matières résiduelles. Pour certains événements, elle pourra s'adjoindre du GÉCO. Le GÉCO (Groupe Éco-citoyen) est une organisation d'économie sociale à but non lucratif (OBNL) située à Rouyn-Noranda qui offre ses services professionnels pour favoriser l'écoresponsabilité partout en Abitibi-Témiscamingue. Ils sont particulièrement réputés en gestion des matières résiduelles et réduction des déchets à la source et offrent une vaste gamme d'équipements pour réduire l'impact environnemental lors de divers événements.	MRCT et municipalités	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite	Afin de soutenir les organisations dans la mise en place de gestes concrets pour une meilleure gestion des matières résiduelles (GMR) lors de leurs événements, ou pour celles qui souhaitent améliorer leurs pratiques, la MRC dispose d'un Fonds d'initiatives environnementales (FIE) de 10 000 $ par année, créé en 2017. En 2025, une subvention de 337,67 $ a été accordée afin de couvrir des frais liés à l'achat de vaisselle compostable dans le cadre d'un événement. La MRC a également soutenu l'organisation de la Foire gourmande en mettant à la disposition des organisateurs un camion de collecte bi-compartimenté, permettant une meilleure séparation des matières résiduelles sur le site.

Nº	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
5	Mettre en place une campagne d'ISÉ afin de publiciser davantage toutes les matières pouvant être détournées de l'enfouissement (produits sous REP, points de dépôt pour diverses matières recyclables, réutilisables et/ou valorisables, etc.), y compris le coût rattaché à la disposition des déchets	Mettre en place une campagne d'ISÉ en publicisant les points de dépôt pour les produits sous REP (RDD, lampes au mercure, appareils électroniques et réfrigérants, etc.) pour inciter la population à les utiliser, démontrer les effets négatifs d'une mauvaise disposition (tant au niveau environnemental que financier) et publiciser davantage les coûts reliés à la disposition des déchets lors de cette campagne. Promouvoir les réseaux de seconde main et les organismes de réemploi (récupérateurs divers, friperies, comptoirs familiaux, réparateurs d'objets divers, etc.) sur le site de la MRC et les médias sociaux. Il est à noter que le site Internet de la MRC sera mis à jour en 2023 et celui-ci sera davantage compatible avec les dispositifs mobiles (tablettes, téléphones intelligents). À différentes périodes de l'année, encourager la population à utiliser ces organismes (costumes durant la période de l'Halloween, décorations durant la période des Fêtes, etc.). Accentuer sur le fait que la ligne d'information pour toutes questions en lien avec la gestion des matières résiduelles est le Centre de valorisation de la MRC (Écocentre de Fabre) pour éviter que la population dispose de toutes matières à l'enfouissement en cas de doute. Promouvoir davantage le fait que les encombrants et autres items en bon état (meubles, électroménagers, etc.) sont revendus à prix modiques à l'Écocentre afin de favoriser l'économie circulaire et le réemploi.	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2027	En 2025, plusieurs infolettres et chroniques ont été diffusées afin de mieux faire connaître les matières acceptées dans les différents points de dépôt, notamment ceux accessibles via les relais d'écocentre, ainsi que les produits couverts par des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP). Grâce à cette filière, certaines matières comme le plastique agricole sont désormais redirigées vers un point de dépôt local (Coop Novago) pour être recyclées, plutôt qu'envoyées à l'enfouissement. Par ailleurs, un rapport d'activité mensuel est présenté au conseil de la MRC, permettant aux élu(e)s de suivre l'évolution des tonnages et des coûts liés au transport et au traitement des déchets. Cette transparence contribue à une meilleure prise de conscience des impacts économiques d'une mauvaise gestion des matières résiduelles.
6	Implanter le projet d'incinérateur	Implanter un incinérateur (moins d'une tonne à l'heure) sur le territoire du Témiscamingue permettant de brûler la totalité des matières n'ayant aucun potentiel de mise en valeur (non recyclable ni compostable) et/ou sans débouchés et valoriser l'énergie qui sera produite (chauffage des bâtiments du CVT, améliorer le processus de compostage en saison froide, greffer des projets de serres maraîchères, etc.). Continuer à encourager le compost et la réduction à la source, même si le projet se concrétise. De plus, avant d'implanter celui-ci, la MRC tiendra des séances de consultations publiques spécifiquement sur le projet d'incinération afin de donner plus d'informations détaillées à la population.	MRCT	Construction au printemps 2024 et mise en opération au printemps 2025	Le dossier étant sur pause, aucune réflexion n'a été faite sur le sujet.

Orientation 2 : AMÉLIORER LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DES MATIÈRES ORGANIQUES (COMPOSTABLES) RÉCUPÉRÉES PAR LES CITOYENS ET LES ICI

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement
7	Sensibiliser davantage la population sur ce qui se composte ou non afin d'améliorer le tri des matières compostables	Mettre en place une campagne d'ISÉ axée sur l'amélioration du tri des matières compostables, c'est-à-dire informer la population sur ce qui se composte ou non. Elle pourra aussi publiciser davantage l'interdiction de mettre des résidus verts (gazon) et autres résidus de table dans les déchets (prévu dans le règlement 217-06-2022). Continuer d'encourager le compostage domestique et l'accès à des formations gratuites. Finalement, la mise à jour du site Internet de la MRC sera également mise à contribution afin de donner le plus d'informations possible en lien avec la gestion des matières compostables.	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2029	Plusieurs formations ont été données en 2025 en lien avec le compostage.
8	Accompagner davantage les ICI afin de les outiller et les aider à mieux trier et gérer leurs matières résiduelles	Augmenter le nombre d'ICI, y compris l'ensemble des bureaux municipaux de la région à participer activement au tri de leurs matières, particulièrement aux matières compostables et ainsi détourner les matières ayant un potentiel de recyclage et/ou de valorisation de l'élimination. Pour ce faire, des brochures leur seront envoyées par la poste et la MRC pourra également les soutenir dans leurs démarches, en faisant des approches personnalisées et un accompagnement, en plus de leur offrir des formations et ateliers gratuitement. Nous voulons ainsi nous assurer que les ICI qui ne participent pas encore à la collecte des matières compostables, y adhèrent. Afin de les encourager à adhérer, un incitatif positif (affiche et/ou prix) pourrait être remis aux ICI qui trient convenablement leurs matières et qui réalisent des actions écoresponsables. En effet, la promotion de la réduction à la source, du réemploi et de l'économie circulaire sera encouragée auprès des ICI et ceux-ci seront également incités à adhérer à l'attestation « ICI On recycle! ». Finalement, une formation spécifique sera donnée aux employés des Ateliers Kami sur la bonne gestion des matières résiduelles étant donné qu'ils s'occupent de la GMR dans plusieurs entreprises.	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2030	En 2025, la MRC de Témiscamingue a renforcé ses efforts de sensibilisation en matière de tri des matières compostables. Des contenus éducatifs ont été diffusés à travers les infolettres et autres canaux de communication afin de clarifier ce qui est accepté ou non dans les bacs de compost.

Nº	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement
9	Proposer davantage des ateliers sur le tri des matières dans les écoles primaires et secondaires de la région	Poursuivre les activités de sensibilisation et continuer à donner des formations et ateliers sur la collecte des matières résiduelles et sur le compostage domestique, mais en prenant les devants afin que toutes les écoles puissent recevoir une formation au cours des prochaines années. En plus des ateliers dans les écoles, des visites au CVT pourraient être organisées de façon ponctuelle pour sensibiliser les jeunes.	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite	Plus de 400 élèves ont été rencontrés en 2025 et sensibiliser sur la gestion de leur bac de compost.
10	Continuer de recycler les boues municipales dont la qualité le permet	Les municipalités doivent continuer de réaliser la vidange des boues des étangs aérés selon les normes applicables. Elles doivent valoriser / recycler les boues des étangs aérés dont la qualité le permet et transmettre à la MRC les quantités de boues traitées chaque année.	Municipalités	2029	Plusieurs municipalités ont procédé à la vidange de leur système de traitement des eaux usées (étangs). Les boues extraites ont été entreposées dans des géotubes et sont actuellement en attente d'une valorisation appropriée.
11	Continuer de recycler les boues de fosses septiques	Promouvoir les bonnes pratiques et l'application du règlement Q-2, r.22 auprès de la population. Participer au projet du Centre technologique des résidus industriels (CTRI) qui étudie la possibilité d'implanter une station de compostage des boues de fosses septiques en Abitibi-Témiscamingue, et ce, afin de réduire les gaz à effet de serre (GES) et de lutter contre diverses formes de pollutions de l'environnement. Participer, avec les municipalités locales, à la rédaction d'un appel d'offres en commun pour retenir les services d'une entreprise pour la vidange des fosses septiques et à la planification d'une procédure pour sa mise en place.	MRCT et municipalités	2029	Le projet du CTRI ayant pris fin, aucune action spécifique n'a été réalisée en ce sens.

Orientation 3 : METTRE EN PLACE UNE GESTION RESPONSABLE DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement
12	Sensibiliser les ICI et les entrepreneurs afin de mieux trier et gérer leurs résidus de CRD	Rencontrer l'ensemble des ICI et des entrepreneurs pour leur donner les outils nécessaires à une bonne gestion à la source de leurs résidus de CRD, ainsi que sur leur disposition adéquate. En ce sens, un guide sur les bonnes pratiques en gestion des résidus de CRD pourrait être préparé et remis avec tous les permis de construction. De plus, la revente et le réemploi des résidus de CRD à l'Écocentre seront davantage publicisés.	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2029	En 2025, des rappels aux entrepreneurs ont été faits sur place à l'écocentre de Fabre sur l'importance de trier les résidus de CRD.
13	Former à nouveau les surveillants des REL (améliorer le tri des matières résiduelles reçues)	Bien que les surveillants des REL aient tous été formés en 2016, plusieurs de ces surveillants ont changé. De plus, même s'ils sont encore présents, il y a lieu de les former à nouveau pour s'assurer que chaque catégorie de matière prenne le chemin qui lui est attribué.	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 / atteinte objectif : 2025	En 2025, plusieurs formations sur la gestion des matières résiduelles ont été offertes aux surveillants des relais d'écocentre locaux (REL). Les REL de St-Eugène-de-Guigues, Témiscaming ont bénéficié de ces séances de formation, visant à améliorer le tri à la réception et à uniformiser les pratiques sur l'ensemble du territoire.
14	Essayer de trouver des débouchés pour le bois de construction	Trouver une façon de valoriser le bois de construction (peint, vernis, teint, collé, etc.) afin de pouvoir s'en départir. Bien entendu, si le projet d'incinération va de l'avant, le bois de construction sera alors valorisé dans ce dernier. Entre-temps, la MRC pourrait voir avec des organismes en réinsertion sociale, la possibilité de trier le bois pour favoriser le réemploi et l'économie circulaire.	MRCT	2025	En 2025, le projet de matériauthèque a pris fin. La MRC met désormais à la disposition des citoyens, gratuitement, le bois de construction reçu sur le site, favorisant ainsi le réemploi des matériaux et la réduction des déchets.

(MRCT, 25 juin 2026 / vi)